

Règlement Intérieur

La Fabrique à Biclou

Présentation et Modalité du Règlement Intérieur

Le règlement intérieur régit la vie de l'association. Il est accepté par l'adhésion de chaque membre de l'association.

Les modifications du présent règlement intérieur sont réalisées par le Conseil d'Administration de l'association. Toute modification doit être approuvée à la majorité du vote par les membres du conseil.

Le règlement intérieur est présenté chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de l'association, page l'Association.

Montant de la cotisation annuelle

La cotisation annuelle est fixé à :

- Pour les personnes physique: à partir de 15€
- Pour les personnes morale : à partir de 50€

Charte de l'association

Aussi appelé les 10 commandements de La Fabrique à Biclou, ses commandements gèrent l'association et son atelier de réparation :

1. ici, on est une association qui fait partie d'une économie locale et circulaire,
2. ici, on est un atelier participatif d'auto-réparation et **non** un magasin,
3. ici, on est tous bénévoles Vous, Nous et les Murs,
4. ici, c'est convivial et on se tutoie,
5. ici, quand on a une question, on n'hésite pas à demander,
6. ici, on répare tous types de biclous,
7. ici, on célèbre toute la vélocité et tout.e.s leurs pratiquant.e.s,
8. ici, on est adhérent.e pour avoir accès :
 - a. aux locaux,
 - b. aux conseils,
 - c. aux pieds d'atelier,
 - d. aux kits de réparation et aux outils du panneau de rangement,
 - e. aux pièces démontées,
 - f. aux vélos de récupération situés à l'arrière,
 - g. aux conseils sur la conversion VAE,
9. ici, on range ses outils, son poste de travail et l'espace commun quand c'est fini,
10. ici, on respecte les lieux car ce sont des locaux partagés.

Au nom de l'association

Accès au box de déchetterie

L'accès au box de déchetterie ne peut être réalisé que par les membres de l'association listé et approuvé par le conseil d'administration. Une demande d'accès peut être faite par un membre à jour de cotisation et validée par vote lors d'un conseil d'administration. Le conseil d'administration à discrétion pour accepter ou refuser une demande.

Une photo des membres autorisés à accéder au Box est fournis au service de la déchetterie pour permettre un contrôle plus poussé de l'accès au box.

Gestion courante de l'association

La gestion de l'association se fait avec des outils physiques et numériques mis en place et validés par le bureau de l'association.

Modalité de tenu d'un point de gestion

Un point de gestion regroupe au moins un membre du Bureau, au moins un salarié.e de l'association et/ou le membre référent d'Innoval. Des personnes autres peuvent être présentes sur invitation.

Ses points de gestion visent à décider rapidement de la gestion courante ayant attrait aux conditions de travail et aux missions de l'équipe salariée de l'association.

Ils peuvent se tenir en présentiel ou en distanciel.

Ses points de gestion peuvent être appelés sans délai ni ordre du jour écrit.

Rassemblement de membre de l'association

Modalité de tenu d'un Conseil d'Administration

7 jours au moins avant la date fixée, les membres du conseil d'administration sont informé.e.s de la date, l'horaire et l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

Chaque conseil d'administration est résumé par un contre rendu disponible sur les outils de gestion de l'association.

Modalité de tenu d'une Assemblée Générale Ordinaire

- Dix jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du bureau référent. L'ordre du jour figure dans les convocations.
- La présidence, assistée des membres du bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale et/ou l'activité de l'association.
- Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'assemblée.
- L'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles et du droit d'entrée à verser par les différentes catégories de membres.
- Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.
- Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

- Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortant du conseil d'administration.
- Toutes les délibérations sont prises à main levée, y compris l'élection des membres du conseil d'administration. Les décisions des assemblées générales ordinaires s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

Modalité de tenu d'une Assemblée Générale Extraordinaire

- Dix jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du bureau référent. L'ordre du jour figure dans les convocations.
- Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.
- Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.
- Toutes les délibérations sont prises à main levée.
- Les décisions des assemblées générales extraordinaires s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

Fait à St Pierre en Faucigny,

Le 03 Mars 2022,

Le conseil d'administration de l'association